



La parole à l'experte



© DR

))) **Est-il possible de percevoir plusieurs pensions de réversion ?**

NADÈGE F., CARCASSONNE (AUDE)

Valérie Batigne, dirigeante et fondatrice de Sapiendo-Retraite.

Oui, une personne peut percevoir plusieurs pensions de réversion, issues de son conjoint décédé et d'un ex-conjoint, si elle a déjà été mariée auparavant. Ces pensions de réversion sont à demander aux différents régimes de retraite auxquels le défunt cotisait, car leur versement n'est pas automatique. Il faut savoir qu'une personne perçoit à la fois une fraction de la pension de base et une part des pensions complémentaires. Dans le régime de retraite de base,

il existe une condition de ressources pour percevoir la pension de réversion. En cas de remariage, il n'y a pas de réversion de l'ex-conjoint, sauf pour le régime de base des salariés, des indépendants et des professions libérales, avec un prorata en fonction de la durée de l'union. Une personne peut aussi cumuler ces pensions de réversion avec celle issue d'un contrat de retraite par capitalisation si le défunt en avait souscrit un avec une option de réversion.